



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 13 avril deux mille seize, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GENEST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 avril 2016.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

**Présents** : M.GENEST, M. FOUSSETTE, Mme INSELIN, Mme THEILLOUT, Mme MEUNIER, Mme RAMADIER, Mme DEMAISON, M. GIRY, M. FAUGERAS, M GUERRERO, Mme BORDENAVE, Mme LAMAMY, Mme DELAUNAY, Mme MARCELAUD, Mme MORIZIO, M. BOUTIN, Mme KUX, M. LEVEQUE, M. PHILIP.

**Absent avec délégation** :

- Monsieur ABSI délégation à Madame INSELIN
- Monsieur LAFON délégation à Mme DEMAISON
- Monsieur REJASSE délégation à Monsieur FOUSSETTE
- Monsieur POUYAU délégation à Monsieur GUERRERO
- Madame MASSALOUX délégation à Monsieur LEVEQUE
- Madame GAYOUT délégation à Madame RAMADIER
- Madame BOBIN délégation à madame MARCELAUD
- Monsieur GOACOLOU délégation à Madame MORIZIO

Madame MARCELAUD a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2016.

Madame MORIZIO souhaite que son propos soit corrigé au regard des différentes modalités de la politique sociale adoptée dans les collectivités. Elle précise, notamment que l'intervention du CCAS fait toujours suite à une demande, ce qui est totalement différent- en terme de politique sociale- d'un prix de service fixé en fonction du quotient familial qui relève de la solidarité.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité avec les modifications demandées par madame MORIZIO.*

### ENFANCE JEUNESSE

1⇒ **Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer une convention avec la ville d'Isle.**

*Rapporteur : Madame Inselin*

Madame INSELIN rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les communes d'Isle et Condat sur Vienne organisent, annuellement, un ou plusieurs séjours à destination des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les communes d'Isle et de Condat sur Vienne souhaitent de nouveau établir un partenariat pour que les jeunes des deux communes puissent bénéficier d'un même tarif.

Dans ce cadre, il convient de renouveler la convention signée entre les deux communes.

Il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer de nouveau une convention avec la ville d'Isle pour les séjours de Pâques en faveur des enfants âgés de 6 à 11 ans.

2

La convention relative aux séjours de Pâques est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 12 avril 2016.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## PERSONNEL COMMUNAL

2⇒ Tableau des emplois communaux au 12 avril 2016.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Arrivée de monsieur FAUGERAS à 18h50.*

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois communaux est une annexe obligatoire au document budgétaire, et il convient que le Conseil Municipal approuve ce document.

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois communaux à la date du 12 avril 2016 tel qu'il vous a été joint.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

3⇒ Contrat groupe d'assurance statutaire. Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe du centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la FPT87. Autorisation donnée à monsieur le Président du Centre de Gestion de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour le compte de la commune.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire rappelle que le personnel de la ville de Condat sur Vienne bénéficie actuellement d'une assurance statutaire au travers du contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la FPT 87.

Par délibération n°D/2011/45 en date du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal de Condat sur Vienne s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la FPT 87, et selon les conditions suivantes :

- Durée du marché : 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et 6 mois pour l'assureur.
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Garanties :

<b>Risques agents titulaires CNRACL</b>	<b>Taux (en % de la masse salariale)</b>
Décès et accident du travail sans franchise	1,52%
Congé longue maladie et congé longue durée sans franchise	1,88%
Maternité sans franchise	0,80%
<b>Risques agents titulaires ou stagiaires non affiliés CNRACL et non titulaires</b>	<b>Taux</b>
Tous risques y compris maladie ordinaire (avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire)	0,95%

Ce contrat, souscrit auprès de la CNP par l'intermédiaire du cabinet SOFAXIS arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Sur la base de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 35-I 2° du Code des Marchés Publics, le Centre de Gestion de la FPT 87 lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin que la commune de Condat sur Vienne puisse continuer de bénéficier des conditions de ce contrat groupe, il convient de confier au Centre de Gestion de la FPT 87 le soin d'agir pour le compte de la commune.

Il vous est demandé :

- **D'HABILITER** monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT 87 à souscrire pour le compte de la commune de Condat sur Vienne des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée,
- **DE DIRE** que ces contrats d'assurance devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

<b>Risques agents titulaires CNRACL</b>
Décès, accident du travail, maladie professionnelle
Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel
<b>Risques agents titulaires ou stagiaires non affiliés CNRACL et non titulaires</b>
Accidents du travail, maladies professionnelles
Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. De plus, ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## URBANISME

### 4⇒ Bilan des cessions et acquisitions immobilières année 2015.

*Rapporteur : Madame MEUNIER*

Madame MEUNIER rappelle que l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice précédent.

Ce bilan est joint en annexe au compte administratif de l'exercice N-1.

Le bilan ci-dessous est donc soumis à votre approbation.

#### 1/ Cessions immobilières

- Rue Jules Ferry

\* Acheteurs : Mesdames VAURETTE et BARBIER (partie de la parcelle cadastrée AP 89 pour une surface de 150 m<sup>2</sup>)

\* Prix de cession : 34,00 € du m<sup>2</sup>

#### 2/ Acquisitions immobilières

NEANT

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2015.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## **FINANCES COMMUNALES**

5⇒ Autorisation donnée à monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. CTD 2016. Travaux de réfection du groupe scolaire.

Rapporteur : Madame Inselin

Madame INSELIN rappelle que la commune de Condat sur Vienne souhaite engager des travaux de réfection du groupe scolaire (école maternelle, école élémentaire, restaurant scolaire). Ces travaux sont les suivants :

- Pose de brise soleil à l'école maternelle
- Réfection des toilettes de l'école maternelle
- Pose de rideaux et de fenêtres à l'école élémentaire
- Réfection du bardage du restaurant scolaire

Ce projet pourrait être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).

Il est demandé :

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, CTD 2016, au titre des travaux de réfection du groupe scolaire (école maternelle, école élémentaire, restaurant scolaire).

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

6⇒ **Comptes de gestion 2015 : Budget principal et budget Annexe du Cantou.**

Rapporteur : Madame Delaunay

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière Principale de Limoges Banlieue, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

**7⇒ Comptes Administratifs 2015 : Budget principal et Budget Annexe du Cantou.**

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE présente les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe du Cantou pour l'exercice 2015, lesquels comptes administratifs s'établissent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		105 756,02 €	63 910,04 €		63 910,04 €	105 756,02 €
Opérations de l'exercice	4 107 434,90 €	4 173 316,27 €	622 829,90 €	563 502,82 €	4 730 264,80 €	4 736 819,09 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 107 434,90 €</b>	<b>4 279 072,29 €</b>	<b>686 739,94 €</b>	<b>563 502,82 €</b>	<b>4 794 174,8 €</b>	<b>4 842 575,11 €</b>
Résultats de clôture		171 637,39 €	123 237,12 €		123 237,12 €	171 637,39 €
Restes à réaliser			82 286,20 €	148 072,88 €		65 786,68 €
Intégration de résultats						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>171 637,39 €</b>	<b>57 450,44 €</b>			<b>114 186,95 €</b>

**COMPTE ANNEXE POUR LE CANTOU**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			18 899,80 €		18 899,80 €	- €
Opérations de l'exercice	1 702,31 €	47 640,35 €	- €	17 985,85 €	1 702,31 €	65 626,20 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 702,31 €</b>	<b>47 640,35 €</b>	<b>18 899,80 €</b>	<b>17 985,85 €</b>	<b>20 602,11 €</b>	<b>65 626,20 €</b>
Résultats de clôture		45 938,04 €	913,95 €			45 024,09 €
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>45 938,04 €</b>	<b>913,95 €</b>			<b>45 024,09 €</b>

Madame MORIZIO précise que les membres du groupe dont elle fait partie se sont déjà exprimés au sujet des résultats de l'année 2015 lors de la séance relative au DOB en date du 04 mars 2016, et qu'en conséquence ce sujet n'appelle pas de commentaires de leur part.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

**8⇒ Affectation des résultats 2015 : Budget Principal et Budget Annexe du Cantou.**

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE présente les possibilités d'affectation des résultats 2015 du Budget Principal :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	105 756,02 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	- 63 910,04 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	-59 327,08 €

Solde d'exécution cumulé	- 123 237,12 €
<b>RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Dépenses d'investissement	82 286,20 €
Recettes d'investissement	148 072,88 €
Solde	65 786,68 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 123 237,12 €
Rappel du solde des restes à réaliser	65 786,68 €
Besoin de financement total	57 450,44 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	65 881,37 €
Résultat antérieur	105 756,02 €
<b>Total à affecter</b>	<b>171 637,39 €</b>

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Principal :

- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 57 450,44 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2016 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 114 186,95 €

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

Monsieur FOUSSETTE présente les possibilités d'affectation des résultats 2015 du Budget Annexe du Cantou :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement 2014 reporté	0,00 €
Résultat d'investissement 2014 reporté	- 18 899,80 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	17 985,85 €
Solde d'exécution cumulé	- 913,95 €
<b>RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	

Solde	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 913,95 €
Rappel du solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total	913,95 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	45 938,04 €
Résultat antérieur	0,00 €
<b>Total à affecter</b>	<b>45 938,04 €</b>

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Annexe du Cantou:

- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 913,95 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2016 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 45 024,09 €

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

9⇒ Subventions aux associations, exercice 2016.

Rapporteur : Madame Delaunay

Madame DELAUNAY présente les propositions de subventions à allouer aux associations pour l'année 2016 :

Associations Culturelles	Subventions 2016
Comité de jumelage	1 000,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
Communes Jumelées	390,00 €
La Mandragore	450,00 €
Harp'edge	200,00 €
Ralliance	300,00 €
Wontanara	200,00 €
Music Road Promotion	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 140,00 €</b>



<b>Associations sportives</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Amicale Laïque	21 000,00 €
Club de pétanque	200,00 €
CAPO Tennis (tournoi ville de Condat sur Vienne)	500,00 €
Condat sur Vienne Judo	1 000,00 €
JA Isle rugby	500,00 €
Condat BMX Club	500,00 €
USA Condat	8 200,00 €
TEAM TRIATHLON	350,00 €
UCC	8 000,00 €
ACCA	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 350,00 €</b>

<b>Associations d'Anciens Combattants</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Anciens Combattants	150,00 €
Union Nationale des Parachutistes	250,00 €
Section des ACPG/CATM	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>

<b>Associations Agricoles</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Comice Agricole Intercantonal	150,00 €
Union des Organisations Agricoles	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>

<b>Associations en faveur de l'enfance et la jeunesse</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
APAJH	200,00 €
Pupilles de l'Enseignement Public	200,00 €
Halte Garderie Le Lutin Vert	43 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 900,00 €</b>

<b>Associations Protection Environnement et Vie Animale</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Amis des fleurs	200,00 €
Ligue de Défense des Droits des Animaux	300,00 €
Association des Lieutenants de Louveterie	100,00 €
Sève de Condat	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>700,00 €</b>

<b>Associations Scolaires</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Parents d'élèves (FCPE)	150,00 €
Coopérative scolaire Jacques Prévert	400,00 €
Coopérative scolaire OCCE	4 450,00 €
UNSS Collège Jean Rebier	300,00 €
Foyer socio éducatif Jean Rebier	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 600,00 €</b>

<b>Associations à Caractère Caritatif</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Donneurs de sang	160,00 €
AVIMED	600,00 €
ALISEA	250,00 €
Secours Populaire	400,00 €
Prévention routière	100,00 €
FNATH	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 610,00 €</b>

<b>Associations Institutionnelles</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Association des Maires	1 104,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104,74 €</b>

<b>Autres Associations</b>	
	<b>Subventions 2016</b>
Amicale du Personnel Communal	2 700,00 €
Assistance Sécurité Courses	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 950,00 €</b>

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## 10⇒ Taux 2016 des trois taxes locales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a fixé les grands principes qui sous-tendent le Budget Primitif de l'exercice 2016, et entre autre la baisse des dotations étatiques (en particulier la DGF), le recours à l'emprunt, et la hausse mesurée de la fiscalité ménage.

La Commission Communale des Impôts Directs s'est, quant à elle, réunie le 04 avril 2016.

### 1/ Evolution des bases des trois taxes locales( les bases sont effectives pour la période 2012-2015 et prévisionnelles pour 2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	8 613 000,00 €	8 980 000,00 €	9 093 111,00 €	9 512 130,00 €	9 710 000,00 €
Taxe sur le foncier bâti	4 988 000,00 €	5 177 000,00 €	5 322 115,00 €	5 482 484,00 €	5 603 000,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	38 300,00 €	39 000,00 €	39 480,00 €	39 836,00 €	40 200,00 €

### 2/ Evolution des produits des trois taxes locales (avec taux constants pour la période 2012-2015)

	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de TH	1 201 514,00 €	1 252 710,00 €	1 268 488,00 €	1 326 942,00 €	1 434 167,00 €
Produit de TFB	956 698,00 €	992 948,00 €	1 020 781,00 €	1 051 540,00 €	1 137 969,00 €
Produit de TFNB	34 543,00 €	35 174,00 €	35 607,00 €	35 928,00 €	36 256,00 €
<b>Total</b>	<b>2 192 755,00 €</b>	<b>2 280 832,00 €</b>	<b>2 324 876,00 €</b>	<b>2 414 410 ,00 €</b>	<b>2 608 392,00 €</b>

### 3/ Proposition de taux des trois taxes locales pour l'exercice 2016.

Il vous est donc proposé, afin d'équilibrer le Budget Primitif 2016:

- **DE FIXER** comme suit les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2016.

Taxes	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
Taxe Habitation	13,95	13,95	13,95	13,95	14,77
Taxe Foncier Bâti	19,18	19,18	19,18	19,18	20,31
Taxe Foncier Non Bâti	90,19	90,19	90,19	90,19	90,19

Monsieur le Maire rappelle que les taxes locales n'ont pas été augmentées pendant deux ans suite aux promesses qui avaient été faites à l'occasion de la campagne électorale de 2014. A ce jour, ce n'est pas de gaité de cœur qu'il présente cette augmentation. Si les taux n'ont pas été augmentés auparavant c'est que cela n'était pas nécessaire. A titre de comparaison, il présente également les taux pratiqués par les autres communes.

*Arrivée de monsieur ABSI à 19h33.*

Monsieur PHILIP prend la parole et précise que monsieur le Maire a facilité son propos en rappelant que la fiscalité n'a pas été augmentée sur la mandature précédente. Au pourcentage d'augmentation annoncé aujourd'hui, qui est de 5,8%, il convient d'ajouter la progression des bases. Au total, cela représentera une augmentation de 7% ce qui est excessif. La diminution des dotations ne peut pas être le seul facteur énoncé car cela ne constitue pas une surprise, et elle avait été annoncée. Il faut de plus que chaque échelon participe à la maîtrise de nos finances publiques. En conséquence, les élus du groupe dont il est membre voteront contre cette augmentation.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion du DOB ce sont des hypothèses et uniquement des hypothèses qui ont été émises car les données, notamment fiscales, n'étaient pas encore connues avec toute la certitude nécessaire. Si les dotations continuent de baisser, c'est toute l'économie locale qui va être touchée. La commune de Condat a une gestion équilibrée et raisonnable, avec des investissements nécessaires et qui répondent aux besoins de la population. Les projets ne sont ni dispendieux ni démesurés. Sur la précédente mandature, les élus de la liste d'opposition se sont prononcés contre le projet de bibliothèque multimédia. A ce jour, avec la fin de la gratuité à la BFM pour les lecteurs n'habitant pas Limoges, quel serait leur positionnement ?

Madame MARCELAUD répond en indiquant que les élus d'opposition dont elle faisait partie ne se sont jamais positionnés contre la culture et son développement. L'idée de mutualisation des services qui avait été émise ne peut pas être reprochée car elle est appelée à se développer dans toutes les collectivités. Le positionnement de ces élus était simplement différent de celui de l'équipe majoritaire.

Madame MORIZIO explique que le positionnement des élus de son groupe n'est pas un positionnement dogmatique de principe. Ce groupe a réfléchi à des solutions différentes. Le travail peut se faire dans un climat apaisé et dans le respect des différences et des divergences. La prise de parole politique n'est pas obligatoirement politicienne. Les élus de ce groupe sont certes minoritaires, mais ils portent la voix de ceux qui les ont élus.

Monsieur BOUTIN rappelle qu'une augmentation de la fiscalité doit être liée au besoin de financement et d'autofinancement. En ce qui le concerne, il souhaiterait que cette augmentation soit lissée sur 3 exercices. Il souhaiterait également que le montant de l'autofinancement soit baissé au profit d'un montant d'emprunt plus important, et ce au regard de la conjoncture en matière de faiblesse des taux d'emprunt. De plus, les montants des annuités de dette sont relativement stables sur les années à venir. De plus, selon lui, le débat manque de sincérité car certains éléments n'ont pas été présentés à la commission des finances. D'autre part, certaines dépenses ne sont peut être pas incontournables, tel l'achat du local place de la Libération. Cet investissement est peut-être périlleux dans la mesure où il n'y a aucune certitude quant à son occupation.

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à la majorité (20 pour, 7 contre : Mme MARCELAUD, Mme BOBIN, Mme MORIZIO, M GOACOLOU, M PHILIP, M BOUTIN, Mme KUX).*

## **11⇒ Budgets Primitifs 2016 : Budget Principal et Budget Annexe du Cantou.**

*Rapporteurs : Monsieur Foussette et Madame Delaunay*

*Départ de monsieur BOUTIN à 20h21 qui donne délégation à madame KUX*

Monsieur FOUSSETTE rappelle qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les communes ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des conseils municipaux) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Les deux budgets qui sont soumis pour approbation ont été bâtis dans le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir :

- Pour le Budget Principal : la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la baisse des dotations d'Etat et en particulier de la DGF, une hausse mesurée de la fiscalité locale, l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel.
- Pour le Budget Annexe du Cantou : l'inscription du loyer versé par la Mutualité Française Limousine, le remboursement de l'annuité d'emprunt, la souscription d'un nouvel emprunt pour financer les travaux d'agrandissement et de réhabilitation, la subvention du Conseil Départemental relative à ces travaux, les versements à effectuer à la Mutualité Française Limousine dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif Principal 2016 qui s'équilibre à 4 352 459,86 € en section de fonctionnement et à 1 139 863,15 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à la majorité (22 pour, 5 contre : Mme MARCELAUD, Mme BOBIN, Mme MORIZIO, M GOACOLOU, M PHILIP)*

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2016 du Cantou qui s'équilibre à 93 736,09 € en section de fonctionnement et à 539 281,48 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

*Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.*

## QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'un administré tendant à obtenir une subvention pour la rénovation de son immeuble d'habitation.

Après lecture de la lettre de cet administré par monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte une position collective consistant à ne pas attribuer de subvention.

Fin de la séance à 21h05.

